

COPERNIC ET LA LOI 106

Appui aux municipalités

MARC ROCHETTE

marc.rochette@lenouvelliste.qc.ca

BÉCANCOUR — Dans la foulée du projet de loi 106 qui concerne les hydrocarbures, l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) a adopté la résolution visant à soutenir les municipalités pour que celles-ci puissent exercer leur pouvoir sur la protection des sources d'eau potable.

COPERNIC demande à ce que le projet de loi modifie le Règlement

sur le prélèvement des eaux et leur protection en vigueur afin d'autoriser les municipalités à déterminer, entre les sources d'eau potable de leur territoire et les forages d'exploration ou d'exploitation, un rayon de protection plus large que celui imposé par le gouvernement du Québec. Cette modification devrait aussi permettre aux municipalités québécoises d'établir une distance de protection en amont des sources d'eau potable pour les infrastructures de transport des hydrocarbures.

Il est aussi recommandé que les

MRC et les municipalités touchées par un projet d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures soient consultées lors du processus d'octroi des licences d'exploration, de production ou de stockage. Des outils devront être disponibles pour faciliter l'intégration (ou non) du projet dans le milieu donné et pour assurer l'acceptabilité sociale de celui-ci.

Enfin, COPERNIC propose que la Loi sur les hydrocarbures et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soient modifiées pour attribuer plus de pouvoir aux MRC

et aux municipalités. Ces dernières pourraient identifier des territoires incompatibles avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement, si ces activités peuvent compromettre la viabilité des collectivités, des activités ou des écosystèmes du territoire.

COPERNIC croit qu'il convient d'assurer la protection de l'ensemble des zones vulnérables pour la ressource en eau de la rivière Nicolet. Cela pourrait s'orchestrer à partir de tables de

concertation coordonnées par les organismes de bassins versants afin d'identifier les zones vulnérables, préalablement à toute entreprise de forage. Ces tables seraient composées de tous les acteurs concernés (municipal, industriel, agricole, forestier, etc.). De plus, les milieux humides, les espaces de liberté de cours d'eau, les zones de recharge de sources d'eau potables, les aires protégées et occupées par des espèces menacées devraient être complètement exemptes de toute forme d'installation de forage.



La Ville de Trois-Rivières a souligné le centenaire des Chevaliers de Colomb à Trois-Rivières lors d'une réception civique à l'hôtel de ville.

Les Chevaliers de Colomb soulignent deux importants anniversaires

PAULE VERMOT-DESROCHES

pvermot@lenouvelliste.qc.ca

TROIS-RIVIÈRES — La Ville de Trois-Rivières a souligné, à l'occasion d'une réception civique à l'hôtel de ville vendredi, le centenaire des Chevaliers de Colomb à Trois-Rivières.

À cette occasion, la Ville a reçu les membres du Conseil 1018 Lavolette, qui célèbre cette année son centième anniversaire, ainsi que les membres du Conseil 1001 de Trois-Rivières, qui fêtent pour

leur part leur 110^e anniversaire de fondation.

Par ailleurs, une célébration aura lieu ce samedi au Complexe Lavolette du boulevard des Forges afin de souligner ces deux importants anniversaires. Dès 16 h, une messe sera célébrée au complexe, suivie d'un banquet des 18 h ainsi que d'une soirée dansante. Des Chevaliers de Colomb de partout au Québec sont attendus pour cette célébration, de même que des représentants de tous les paliers gouvernementaux, en plus de personnes marquantes

dans l'histoire des deux conseils.

Rappelons que les Chevaliers de Colomb sont un organisme à but non lucratif qui s'implique dans la communauté afin de soutenir les personnes, démunies, la famille ainsi que la société en général.

À Trois-Rivières, les conseils sont particulièrement impliqués pour les Scouts, les cadets, les handicapés, les malades, ainsi qu'avec des activités dont le Relais pour la vie, les collectes de sang d'Héma-Québec et les différentes paroisses, pour ne nommer que celles là.

Un ophtalmologiste de Shawinigan déclaré coupable de manquements

MATHIEU LAMOTHE

mathieu.lamothé@lenouvelliste.qc.ca

TROIS-RIVIÈRES — Le docteur Mazen Sultan, un ophtalmologiste pratiquant à Shawinigan, a récemment été déclaré coupable de manquements à son code de déontologie.

Dans une décision rendue le 8 septembre, le conseil de discipline du Collège des médecins reproche au Dr Sultan d'avoir fait preuve d'omissions en refusant de voir un patient après avoir été consulté par des confrères pendant une période de garde régionale en septembre

2013.

Selon le récit des faits contenu dans la décision, le Dr Sultan n'a pas cru bon de voir un patient souffrant de complications après avoir subi une chirurgie de la cataracte pratiquée par un collègue ophtalmologiste. Après deux épisodes de perte de vision survenus huit jours après la chirurgie à la suite de mouvements brusques de la tête, le patient s'est rendu à l'urgence de l'hôpital de Trois-Rivières. Bien que l'urgentologue ainsi que la neurologue ayant vu le patient l'ont tous les deux appelé pendant sa période de garde afin d'avoir son avis et lui demander qu'il l'examine à son tour

s'il le croyait pertinent, le Dr Sultan a indiqué ne voir aucun lien avec la chirurgie subie et ne pas voir d'indication nécessitant qu'il rencontre le patient. Ce n'est que trois jours plus tard, alors que le patient a rencontré l'ophtalmologiste de garde à l'hôpital de Trois-Rivières, qu'on lui a diagnostiqué un glaucome post-opératoire et qu'il a commencé à prendre la médication nécessaire afin que les pertes de vision ne se reproduisent plus.

La sanction qui sera imposée au Dr Sultan sera déterminée lors d'une nouvelle audition du conseil de discipline dont la date n'a pas encore été fixée.



➤ SUIVI D'UN PROJET DE COOPÉRATION AU SÉNÉGAL

Des membres du Comité de Solidarité/Trois-Rivières (CS3R) participeront à une mission de suivi de projets au Sénégal du 25 septembre au 5 octobre. Depuis trois ans, 24 stagiaires du CS3R ont œuvré dans la région de Fissel, se dévouant à des projets inspirés des impacts des changements climatiques particulièrement auprès des agriculteurs et des femmes. Pour clore une entente triennale liant le CS3R au gouvernement du Québec, le coordonnateur adjoint aux stages internationaux au comité, Jean-Thomas Houle, et le coordonnateur principal Sylvain Pinet (qui figurent dans cet ordre sur la photo) se rendront au Sénégal pour évaluer l'impact des projets réalisés par les stagiaires depuis trois ans. Parmi les projets en question, on peut mentionner des ateliers de vulgarisation de compostage de résidus agricoles, le financement d'un boisé pour pallier la déforestation, et l'appui à l'entrepreneuriat féminin dans des entreprises de transformation alimentaire.

Bécancour: fermeture temporaire d'un tronçon de rue

BÉCANCOUR (MR) — La Ville de Bécancour informe la fermeture temporaire à toute circulation d'un tronçon de la rue des Aigles, entre les rues des Fauvettes et des Sittelles, dans le secteur Gentilly, à

compter de lundi, le 26 septembre, 7 h, jusqu'au mardi, 27 septembre, 7 h.

Deux détours alternatifs sont prévus, soit la route des Faisans ou l'avenue des Hirondelles.

La rue des Aigles, entre le boulevard Bécancour et la rue des Fauvettes, ainsi qu'entre les rues des Sittelles et des Milans sera accessible en circulation locale seulement.